

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2017

Compte rendu sommaire

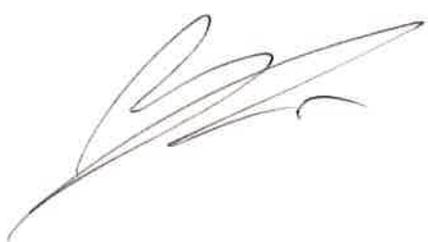
Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 9 membres présents, à 11 heures a abordé le point suivant :

1- **-Rectificatif sur délibération antérieure, erreur matérielle :**

Le conseil municipal à l'unanimité, rectifie les délibérations concernant le chemin du rural des Esserts ; les termes sont donc les suivants :

- Acquisition de la parcelle A 2895, propriété de Mme Moenne-Loccoz Martine
- Vente de la parcelle communale A 2897 à Mme Moenne-Loccoz Martine.

Le secrétaire de séance,
Benjamin TOCHON-FERDOLLET



Le Maire,
Didier LAYAT

